

PROTECTION DES CANALISATIONS

Page 1/9

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET.	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS.	2
3. PRESCRIPTIONS GENERALES.	3
4. TERMINOLOGIE.	3
4.1. TERMES CARACTÉRISANT LE CONTACT ENTRE LES PIECES	3
4.2. TERMES CARACTÉRISANT LE MOUVEMENT RELATIF ENTRE LES PIECES	4
4.3. TERMES CARACTÉRISANT LA TEMPERATURE AMBIANTE	4
5. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES.	5
ANNEXE 1	8
6. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	9
6.1. HISTORIQUE	9
6.2. DOCUMENTS CITÉS	9
6.3. EQUIVALENT À :	9
6.4. CONFORME À :	9
6.5. MOTS CLEFS	9

1.OBJET.

Le présent document a pour objet de définir les spécifications techniques auxquelles doivent satisfaire les protections locales des tuyaux et tubes des circuits des fonctions suivantes:

- Refroidissement
- Carburant
- Vapeur carburant
- Air
- Réfrigération
- Freinage
- Direction assistée
- Hydraulique
- Dépression
- Recirculation des gaz de carter
- Huile

Cette présente spécification peut s'appliquer pour tous les véhicules d'Automobiles PEUGEOT et d'Automobiles CITROËN.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS.

L'application des exigences de la présente spécification nécessite d'indiquer sur les documents:

- la désignation " protection locale",
- la catégorie de contact, voir § 4.1.,
- le type de frottement, voir § 4.2.,
- la classe de température, voir § 4.3.,
- éventuellement, la spécification de tenue au gravillonnage, voir § 5.5.,
- éventuellement, la spécification de tenue au feu, voir § 5.8.,
- la référence du présent document.
- la référence à la norme B20 0150.

Exemples :

Protection locale - Catégorie 4 - Type A - Classe 125
Tenue au gravillonnage exigée.
STL S21 5101
B20 0150

Protection locale - Catégorie 0 - Classe 175
STL S21 5101
B20 0150

En outre, les plans de la pièce que l'on veut protéger doivent porter les indications ci-après:

PLAN FONCTIONNEL

- Caractéristiques dimensionnelles de la zone de la pièce à protéger impérativement.
- Caractéristiques dimensionnelles des zones de la pièce qui ne doivent pas être recouvertes par la protection
- Le numéro de Référence Matière Approuvée (RMA) si elle existe.

PLAN FOURNISSEUR

- Le numéro du plan fonctionnel de la pièce avec sa protection.
- Les références matières commerciales de la protection utilisée.
- Le numéro de la spécification de produits approuvés, si elle existe.
- Les caractéristiques dimensionnelles de la zone protégée de la pièce.
- L'épaisseur de la protection

3.PRESCRIPTIONS GENERALES.

Ces prescriptions sont celles des cahiers des charges B20 0110, B20 1410, B20 1415, B20 1310 et B20 1315 dont le paragraphe B est complété comme suit:

B - RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Les pièces livrées doivent être exemptes de défauts apparents tels que : manque de matière, gerçure, boursoffure, bulle, pliure, coupure, ou effilochage en extrémité de protection.

Les extrémités de la protection ne doivent pas occasionner de problème au niveau du montage.

L'aspect des extrémités de la protection ne doit pas évoluer lors des différentes validations fonctionnelles de la pièce qu'elle vient protéger.

4.TERMINOLOGIE.

Les protections peuvent être composées d'une ou plusieurs matières, elles sont caractérisées par la catégorie de contact (§ 4.1.), le type de mouvement (§ 4.2.) et la température ambiante (§ 4.3.).

4.1.TERMES CARACTERISANT LE CONTACT ENTRE LES PIECES

La catégorie de contact est déterminé en fonction des pièces qui occasionnent l'interférence (voir les schémas de définition des contacts en annexe I)

Catégorie 0: Pas de contact (écran thermique de rayonnement)

Catégorie 1: Interférences entre tuyaux parallèles

Catégorie 2: Interférences entre tuyaux perpendiculaires

Catégorie 3: Contact sur une surface lisse entraîné par le cheminement le long d'une surface non agressive comme le brancard, le berceau moteur, la boîte à boîtier, le bac batterie, le plancher, etc...

Catégorie 4: Contact sur une surface rugueuse entraîné par le cheminement le long d'une surface agressive comme un brut de fonderie (pièces mécaniques), l'insonorisation de capot, le support moteur, le carter moteur, la culasse, etc...

Catégorie 5: Contact sur une surface anguleuse comme une gaine annelée, les extrémités et angles de pièces plastiques (répartition d'admission, rampe d'injection, réservoir de fluides moteur ou assistance, boîtier connectique, agraphe, etc...)

Catégorie 6: Contact sur une irrégularité agressive comme un bossage, une nervure, une vis, un sertissage, etc...)

Catégorie 7 et 8: Contact sur un chant de tôle agressif comme le passage de roue ou le cheminement dans la structure, etc...

Remarque: Dans le cas des contacts de catégorie 6 à 8, on cherchera en premier lieu à éviter l'élément agressif par une redéfinition du parcours ou le recouvrement de l'élément agressif avant d'envisager la protection de la canalisation.